

RCR17	Nouvelles entreprises toujours en activités
-------	---

Objectif Spécifique	OS1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs
Type d'action	IF2	Encourager l'autocréation et le développement de TPE Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) Valeur cible programme 2029 9.843.348,54 21,00
Type d'indicateur	Résultat	
Unité de mesure	Entreprises	
Est un sous-indicateur	n/a	
Interdépendance avec un autre indicateur	n/a	
Définition	NB: les spécificités applicables et définitions des mots sont décrits dans "méthodes de calcul", "points d'attention" et "justification des résultats" Le nombre de nouvelles entreprises soutenues qui sont toujours actives sur le marché au moins un an après l'achèvement des activités du projet FEDER. Le fait qu'une entreprise soit active sur le marché peut être déterminé, par exemple, sur la base du chiffre d'affaires de l'entreprise déclaré pour l'année fiscale suivant l'année d'achèvement du projet FEDER. Pour la définition d'une entreprise, voir RCO01. Pour la définition d'une nouvelle entreprise: Une entreprise est considérée comme nouvelle si elle n'existait pas trois ans avant la demande de soutien de l'entreprise. Une entreprise ne sera pas considérée comme nouvelle si seule sa forme juridique change. L'indicateur couvre également les spin-offs. (voir RCO05) Attention: Aux fins de cet indicateur, les entreprises sont des organisations à but lucratif qui produisent des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché. Le soutien à des entreprises organisées sous la forme d'asbl, ne peut être intégré aux valeurs de cet indicateur.	
Méthode de calcul	Objectif 2029: estimation du nombre de nouvelles entreprises soutenues (sous la forme d'un prêt) qui sont toujours actives sur le marché un an après l'achèvement du output au 31/12/2029 Calcul des réalisations: comptabilisation du nombre de nouvelles entreprises soutenues (sous la forme d'un prêt) qui sont toujours actives sur le marché un an après l'achèvement du output, et au plus tard au 31/12/2029	
Points d'attention	- Temporalité de mesure des résultats: à la fin de l'exercice fiscal suivant l'année de l'achèvement des résultats, ce qui se traduit pour l'instrument financier par: - Situation 1 - l'instrument financier est un soutien au fonds de roulement de l'entreprise soutenue (= le bénéficiaire final): les résultats doivent être mesurés pour chaque bénéficiaire final à la fin de l'exercice fiscal suivant l'année du premier paiement de l'intermédiaire financier au bénéficiaire final - Situation 2 - l'instrument financier est un soutien pour la réalisation d'un investissement productif du bénéficiaire final: les résultats sont à mesurer à la fin de l'exercice fiscal suivant la réalisation de l'investissement (par exemple: réception provisoire de travaux financés, livraison effective de matériel, logiciel, ...) - Si vous rencontrez d'autres situations, nous vous invitons à contacter la Direction FEDER pour déterminer avec son accord le moment où les résultats devront être mesurés. - Une entreprise ne peut être comptabilisée qu'une seule fois au niveau du projet, même si elle reçoit plusieurs fois du soutien	

Justification des résultats	- Un tableau, reprenant les données suivantes par entreprise soutenue (= bénéficiaire finale) par un prêt accordé par l'intermédiaire financier: > le nom de l'entreprise > le numéro de l'entreprise > identification de la situation (1, 2 ou autre) relative au soutien à l'entreprise > la forme légale de l'entreprise > la date de début de l'entreprise > la classification de l'entreprise (micro, petite, moyenne, grande) au début du soutien > description succincte du soutien > la date de la demande de soutien - Un document démontrant le chiffre d'affaire de l'année fiscale suivant la fin du projet d'accompagnement/soutien financé par le FEDER <u>Classification des entreprises :</u> - Micro entreprise (<= 10 employés et chiffre d'affaires annuel ≤ 2 millions d'euros ou bilan ≤ 2 millions d'euros) ; - Petite entreprise (10-49 employés et chiffre d'affaires annuel > 2 millions d'euros - ≤ 10 millions EUR ou bilan > 2 millions EUR - ≤ 10 millions EUR) ; - Moyenne entreprise (50-249 employés et chiffre d'affaires annuel > 10 millions d'euros - ≤ 50 millions d'euros ou bilan > 10 millions d'euros - ≤ 43 millions d'euros) ; - Grande entreprise (>250 employés et chiffre d'affaires > 50 million d'euros ou bilan > 43 millions d'euros). Si l'un des 2 seuils (nombre d'employés ou chiffre d'affaires/bilan annuel) est dépassé, les entreprises sont classées dans la catégorie de taille supérieure. (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2-3) La taille de l'entreprise soutenue est mesurée au moment de la demande de soutien. Cette liste de documents justificatifs est indicative. Si pour l'une ou l'autre entreprise soutenue par l'instrument financier, vous n'êtes pas en mesure de fournir les éléments repris ci-dessus, nous vous invitons à soumettre (pour validation) une proposition alternative intégrant les différents aspects de la définition de l'indicateur, <u>dès que vous aurez posé le constat d'impossibilité de transmettre dans les formes prescrites.</u>
Source de collecte de données	Porteurs de projets
Fréquence de collecte de données	Dans les rapports semestriels et le rapport final